

“**DEMAIN**
Largentière...”

MINE D'INFOS

JOURNAL D'INFORMATION | 2024



Mouvement citoyen participatif dont sont issues 4 élues, *Demain Largentière* porte des valeurs de solidarité, de sensibilité à l'environnement, de transparence, de bien commun et d'attachement à la vie locale.

POUR NOS SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ

Depuis la mi-janvier 2024 a débuté la nouvelle campagne de recensement de la population. Pour rappel, ces vingt dernières années, la population est passée de 1942 habitant·e·s en 1999 à 1573 habitant·e·s en 2020 : une diminution de près de 20%. Moins d'habitant·e·s ce sont aussi des dotations financières en baisse. Notre commune peut bénéficier de l'attrait de l'Ardèche méridionale. Pour preuve, la population de tous les villages voisins progresse.

Aujourd'hui, le déclassement de la ville a un réel impact sur les services publics : fermeture du tribunal, puis du trésor public, réduction du nombre de classes de l'école et du collège publics, fermeture de l'hôpital, offre de soins réduite et desserte de transports en commun limitée.

La bouffée d'oxygène de la période touristique ne suffit pas, ce qui devrait entraîner une réflexion pour une économie locale durable.

L'accès au logement, moteur de l'attractivité, est aussi en berne. Par exemple, l'un des immeubles du Bederet, disposant de 22 logements sociaux, sera détruit et remplacé par seulement 5 appartements. Le parc locatif privé est grignoté par la location saisonnière de courte durée ou les résidences secondaires, représentant environ 25% des logements.

Enfin le bâti du centre bourg, malgré certaines rénovations, pourrait être davantage valorisé.

De nombreuses initiatives devraient pouvoir inverser la tendance. **Créer de l'attractivité à Largentière, c'est soutenir des services publics de qualité** (école, santé, transports, logements sociaux, services de proximité), **aider à la création d'emplois pérennes** par la mise à disposition de locaux professionnels et par des incitations financières, **favoriser le commerce de proximité, participer avec l'appui de la Communauté de Communes** à des actions de valorisation du bien vivre, enfin **favoriser les actions associatives** permettant le rayonnement éducatif, culturel et historique de notre belle cité qui ne manque pas d'atouts.

En 2024, nous sommes toujours au rendez-vous pour Largentière !

- Depuis le début du mandat : -



180 conseils/réunions
municipales et intercommunales



130 articles
sur notre site internet
demainlargentiere.fr



22 actions
citoyennes, culturelles
ou environnementales

LES ACTIONS CONCRÈTES DE L'ASSOCIATION



2000 SIGNATAIRES POUR DÉFENDRE L'HÔPITAL PUBLIC !



Au sein d'un collectif de plusieurs associations, nous avons initié **une pétition pour défendre l'hôpital public de proximité de Rocher-Largentière** menacé par un projet de restructuration. Elle a fédéré plus de 2000 signataires (dont 719 en ligne), en grande majorité sud-Ardéchois·e·s.

Au-delà de l'accès aux soins, de la question de la bien-traitance des patient·e·s et de trajets décuplés pour les familles, il en va également de 20 emplois directs. Une large mobilisation s'en est suivie : le conseil communautaire du Val-de-Ligne, les communes de Tauriers, Chassiers, Montréal, Prunet, Rocher, Uzer et Chazeaux ont approuvé une motion en ce sens. À Largentière, les élu·e·s de la majorité municipale de Largentière ont refusé de voter cette motion.

MINISTRE, ARS, SÉNATRICE : LEURS RÉPONSES

Nous avons interpellé l'Agence régionale de santé - ARS - et le ministre de la Santé. L'ARS a décliné toute responsabilité, le projet d'établissement ayant fait l'objet d'une validation en conseil de surveillance, alors présidé par le maire de Largentière. Dans une lettre d'octobre 2023, le ministre de la Santé nous confirme l'objectif de fusionner l'hôpital de Rocher et de Largentière en un site unique à Rocher de 120 à 150 lits, au lieu de 192 lits auparavant. En revanche, le service de médecine de 8 lits et celui de soins médicaux et de réadaptation de 35 lits sont définitivement supprimés. Avec les élu·e·s du territoire et les représentant·e·s des usager·e·s, **nous continuons de plaider en faveur d'une offre de soins renforcée**. Contrairement à la sénatrice Anne Ventalon et malgré plusieurs sollicitations, Fabrice Brun, député de notre circonscription, n'a donné aucune suite à nos demandes de rendez-vous et n'a jamais répondu à nos courriers.



POINT D'HERBE À LA LIGNE

Demain Largentière a une nouvelle fois organisé une action de nettoyage participatif de la Ligne au printemps.

Notre cité a la chance d'être traversée par cette rivière dont les poissons et batraciens sont friands de moustiques ; véritable réservoir de biodiversité, elle nous apporte aussi un peu de fraîcheur. Les spécialistes insistent sur la nécessaire végétalisation des zones habitées pour permettre la baisse des températures. Dans les lits de rivières, la végétation limite le réchauffement de l'eau et l'évaporation estivale, tout en constituant un abri pour la faune.

L'an dernier, **Demain Largentière avait déjà alerté sur les méfaits de ce débroussaillage exagéré**. Malgré cela, un nouveau débroussaillage total a été réalisé début juillet. On pouvait donc « admirer » notre cours d'eau ratiboisé, avec des rochers sans ombre et des trous remplis d'une eau croupissante. De plus, il a été effectué pendant la période de nidification, ce qui est formellement déconseillé par les ornithologues.

Cette perte sera-t-elle compensée par les multiples pots de fleurs en plastique dont l'implantation va à contre-courant des recommandations en termes d'environnement et de préservation des ressources en eau ? Des opérations tant inutiles que néfastes pour la nature, notre bien-être... et les finances communales.

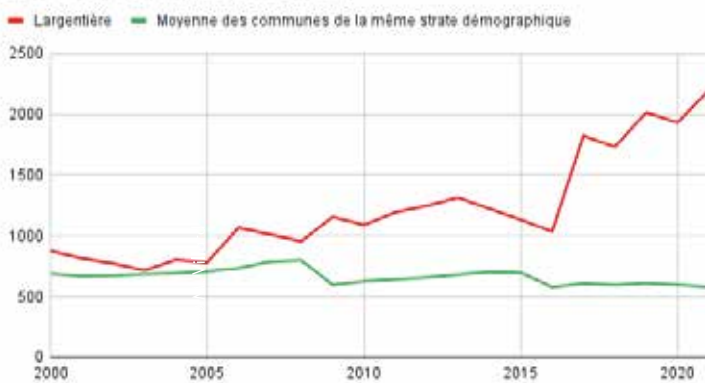


DES PRISES DE POSITIONS DE NOS ÉLU·E·S



BUDGET PRIMITIF 2023 : RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

Dettes par habitant·e (en euros)



La majorité municipale actuelle privilégie les grands projets aux dépens de la vie quotidienne des habitant·e·s. De fait, les dépenses de fonctionnement -dont l'entretien des bâtiments communaux- sont réduites au minimum pour privilégier les investissements et les emprunts.

Conséquence de cette vision, la dette présente aujourd'hui un niveau élevé, les services proposés sont quasi inexistant, les bâtiments communaux, ainsi que nos espaces publics, nos places et calades, témoignent d'un manque d'entretien et de soin. Certains investissements, comme le nouveau parking (coût : 1 millions d'€), amputent les capacités financières de la commune sans répondre aux besoins. La dette (3,6 millions d'€) n'a cessé de progresser depuis la première élection du maire en 2001 : **+ 125 %**. La dette par habitant·e s'élève à 2200 €, **quatre fois plus** que la moyenne des communes de même strate (500 à 2000 habitant·e·s).

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

A l'inverse de l'équipe en place, **nous souhaitons rééquilibrer la situation au profit de la vie locale :**

- Renover les bâtiments communaux qui, faute d'entretien, sont des gouffres énergétique.
- Enrichir l'offre culturelle : malgré l'effort de la municipalité en matière d'animations, de nombreuses initiatives associatives sont brimées ou empêchées (animations au château, forum des associations...).
- Favoriser la formation au sein des services communaux, pour internaliser certaines missions et réaliser des économies.



LA PRIME "POUVOIR D'ACHAT" POUR LES AGENTS

La fonction publique territoriale est en perte d'attractivité, notamment du fait de faibles rémunérations.

Lors du conseil municipal de septembre, nous avons donc plaidé pour la mise en œuvre de la prime "pouvoir d'achat" pour les agents communaux. Versée à tous les agents de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière, cette prime, comprise entre 300 et 800 €, est facultative pour les agents territoriaux et doit être délibérée en conseil municipal. Une proposition qui a essuyé un refus de la majorité.



NOTRE PRIORITÉ : L'ÉCOLE PUBLIQUE ALBIN MAZON

Pour *Demain Argentière*, le seul nouvel emprunt acceptable serait au bénéfice de l'école publique, qui nécessite une rénovation en profondeur. La baisse du nombre d'élèves a entraîné à la rentrée 2023 la fermeture d'une classe.

Cette situation résulte en partie d'un sous-investissement de longue date. Pourtant, plus que jamais, des aides en faveur de la rénovation énergétique sont proposées par l'Etat. Outre l'aspect bâtementaire (rénovation, végétalisation), **nous avons renouvelé plusieurs propositions** : création d'une classe passerelle qui consiste en une transition en douceur entre la crèche et l'école, sécurisation des cheminements vers l'école depuis le centre bourg et les quartiers, amélioration de la desserte en transport scolaire, etc.

LE CHIFFRE : BUDGET 2023

Seulement 5 000 € ont été prévus pour l'école publique en investissement... **contre 540 000 €** pour un nouveau projet de jardin public. Lors du vote des subventions aux associations, seulement 700 € ont été alloués au Sou de l'école, l'association des parents d'élèves de l'école publique, qui avait sollicité 2000 € pour financer les sorties scolaires. Quelles sont les priorités de la majorité municipale ?

LA GRANDE BRADERIE DES BIENS COMMUNAUX

Au cours de ce mandat, la municipalité multiplie les cessions à bas coût du patrimoine communal. Trois biens mis à la vente, pour un total d'à peine 102 000 €, interrogent sur la gestion communale.



LE CHÂTEAU



A la suite d'une délibération du conseil municipal, en janvier 2021, le château, propriété de la commune depuis 1847, va être cédé à la Région AURA pour 1€. N'oublions pas que la commune a mis en son temps plusieurs centaines de milliers d'euros pour le restaurer. Travaux financés par des emprunts que nous payons toujours, au travers de nos contributions locales, à hauteur de 27 000€ par an environ.

Donc, ce bien communal de plusieurs millions d'euros est abandonné à la Région pour un projet aux contours encore flous et qui serait mené par un gestionnaire privé, comme précisé en conseil municipal.



LE BÂTIMENT OMÉGA PHARMA

La propriété Oméga Pharma, comprenant deux bâtiments et du terrain, a été achetée pour un montant de 120 000 € par la commune en 2017 après délocalisation de cette société.

En 2019, sous le précédent mandat, le bâtiment nord d'une emprise au sol de 1100 m² a été vendu 59 200 € à un privé, ce qui ramène le prix du m² de la propriété bâtie à une somme dérisoire. Quant à l'usine Sud, elle a été conservée par la commune pour en faire un parking de 65 places pour la somme d'environ 1 millions d'€. Récemment, la majorité municipale a décidé de **mettre à la vente l'espace sous le parking** pour la somme de **25 000 €**.

Le parking restera propriété de la commune mais pas les murs et piliers qui le soutiennent. Aucune analyse juridique n'a été réalisée quant aux risques pour la commune en cas de dommages sur le parking (le toit) ou le reste du bâtiment (les murs).



LA MAISON « FARGIER »



Cette maison, située rue Jean-Louis Soulavie, a été acquise au prix de 113 000 € sous la précédente mandature. De plus, la commune a engagé des travaux de réfection de toiture pour un coût de 14 000 €, soit une dépense totale pour la commune de 127 000 €.

Aujourd'hui, ce bien est à la vente au prix de **77 000 €**.

Ces 3 dernières ventes permettraient à la commune d'encaisser la somme de 102 001 € (1 € + 77 000 € + 25 000 €). Le maire et son équipe justifient cette braderie par la nécessité d'alimenter la trésorerie municipale afin de mener à bien un projet de jardin public estimé à... 540 000 €.

RÉVISION DU PLU : UN PROJET À CONTRE-TEMPS

Alors que la municipalité a engagé la révision du plan local d'urbanisme (PLU), plusieurs questions se posent, au premier rang desquelles l'opportunité d'une telle révision, ses objectifs et son financement. Il s'agit d'enjeux techniques mais stratégiques pour l'avenir de notre commune.



QUELLES AMBITIONS ?

La majorité espère ouvrir de nombreux secteurs à la construction. Or, dans un contexte national de reprise en main de la compétence urbanisme par l'Etat, cette perspective est contrecarrée par la loi Climat et Résilience de 2021, notamment l'objectif de "zéro artificialisation nette" (ZAN) en 2050. Quoi qu'on en pense, une révision du PLU doit s'inscrire dans cette trajectoire. Néanmoins le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) présenté par le bureau d'études mandaté par la commune prévoit la construction de 99 nouveaux logements d'ici 2033, soit un rythme de construction de plus de 10 logements par an incompatible avec les objectifs nationaux. En outre, le projet vise la résorption de la vacance à hauteur de 12 logements d'ici 2033, soit à peine plus d'un logement par an. Pourtant, selon l'INSEE, la commune de Largentière comprend 201 logements vacants, soit 17%. Il y aurait beaucoup à faire pour réinvestir ces logements et accueillir de nouveaux habitant·e·s.

Enfin, alors que la municipalité n'a pas agi pour défendre l'hôpital public de proximité, on notera avec gourmandise ou amertume selon son humeur, cet objectif inscrit dans le PADD : *"Maintenir les services médico-sociaux au travers d'une unité de soins de type hôpital et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes."*



QUELLE ÉCHELLE ?

Depuis 2021, les communes du Val-de-Ligne ont transféré à l'intercommunalité leur compétence en matière de PLU. La communauté de communes du Val-de-Ligne s'est aussi engagée dans un processus d'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi). Les services de l'Etat n'ont pas manqué de souligner que la procédure de révision du PLU de la commune de Largentière s'effectuait à contre-temps, invitant fortement cette dernière à s'interroger sur la poursuite de la procédure communale.



QUEL COÛT ?

La commune finance, par les attributions de compensation, l'élaboration du PLUi selon une clé de répartition partagée entre toutes les communes du Val-de-Ligne : 2,5€/habitant·e soit 4 092 € par an pendant 10 ans, donc plus de 40 000€ au total. La commune contribuera ainsi deux fois au PLUi : une première fois par le biais de la révision de son PLU qui a vocation à être absorbé par le PLUi et une deuxième fois par le biais des attributions de compensation.



CE QUE NOUS PROPOSONS

→ **Accompagner la dynamique du Val-de-Ligne en faveur du PLUi** : lors de la réunion publique de lancement de la concertation du PLUi du 4 octobre, aucun·e élu·e de la majorité municipale de Largentière, commune la plus importante, n'était présent·e. Seul·e·s les élu·e·s de *Demain Largentière* y ont pris part.

→ **Favoriser la création de logements locatifs** et en accession à la propriété pour de jeunes ménages, en ciblant les logements vacants au cœur du bourg.

→ **Préserver les terres agricoles**, notamment dans le quartier du Ginestet, pour endiguer l'artificialisation des rares sols fertiles de la commune.

BILAN DE MI-MANDAT DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

A mi-mandat, remémorons-nous les promesses de campagne de la liste majoritaire « Pour une cité d'avenir ». Dix promesses, qui balaient les différentes missions d'une commune, ont été faites aux habitant·e·s de Largentière. Les citations sont extraites du document de campagne 2020 de la majorité municipale.

« **La santé** : c'est faire tout notre possible afin d'attirer des médecins et professionnels de santé, pour un accès à tous aux soins de proximité »

Hélas, à ce jour, aucun nouveau médecin ne s'est installé. Mais plus grave encore, c'est la fermeture programmée de l'hôpital avec l'assentiment de la majorité.

« **Le social** : c'est une mission d'accompagnement et de proximité au quotidien qui prend en compte l'Humain, et nous continuerons dans la même philosophie »

Le budget dédié au CCAS (comité communal d'action sociale), principal outil d'accompagnement, a très peu augmenté depuis 2020 alors que les difficultés s'accroissent.

« **L'écologie** : c'est aujourd'hui, plus que jamais, une donnée indispensable dans la réflexion de la réalisation de nos projets »

Selon la majorité municipale, l'écologie se résume à une coupe rase de la végétation dans le lit de la rivière, l'abattage des arbres dans le projet de jardin public et la bétonisation d'une faïsse pour installer un pumptrack.

« **L'économie locale** : c'est la création d'un parking de 80 places sous le château en accès direct à la cité »

Ce parking de 65 places, rarement utilisé, n'améliore pas l'économie locale et des commerces ferment encore en centre bourg.

« **Le patrimoine** : c'est accentuer davantage l'action de revitalisation du centre bourg qui est en cours, par des actions d'embellissement de la ville »

L'action de revitalisation du centre bourg est principalement portée par la communauté de communes. Concernant l'embellissement, seule a été constatée l'installation sans concertation de bancs et pots de fleurs dont l'esthétique a fait débat.

« **La culture** : c'est la création d'un espace culturel au Tribunal de Largentière »

Cet objectif, également inscrit dans le programme de Demain Largentière, reste au point mort.

« **Nous souhaitons vous faire participer à nos projets pour mieux les comprendre. Ainsi des réunions publiques vous seront proposées.** »

Aucune réunion publique, aucune concertation ne s'est tenue avec les habitant·e·s autour des projets importants : fermeture de l'hôpital, vente du château, parking à un million d'euros, projet de pumptrack... De la même manière, les élu·e·s d'opposition sont mis·es de côté.



23 ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES, OUI MAIS...

La municipalité soutient majoritairement les associations qui en font la demande, ce qui pourrait nous ravir. Pourtant, depuis le début du mandat, Demain Largentière met en évidence 4 axes d'amélioration qui ne sont pas suivis d'effets. Cela ne permet pas une équité de traitement et pénalise le bon fonctionnement des associations en précarisant leur trésorerie. De plus, la totalité des subventions allouées atteignent 10 980 €, alors que nous avons constaté que les enveloppes de communes de taille équivalente du secteur peuvent s'élever à 70 000 € environ.



NOUS PROPOSONS

1. Un soutien plus affirmé aux associations
2. Des subventions versées en début d'année plutôt qu'à la fin.
3. Des critères d'attribution définis :
 - Différencier subvention de fonctionnement et subvention de projet.
 - Identifier le nombre d'adhérent·e·s, les types de publics, le rayonnement territorial de la structure.
 - Connaître l'historique et la santé financière de l'association.
 - Prendre en compte les contributions en nature de la mairie (mise à disposition de locaux, prêt de matériel...)
4. Plus de communication et de transparence, notamment à travers un calendrier précis.

| HISTOIRE LOCALE



LA STATUE DU CENTENAIRE



En 1888, le fondeur et maître de forges Louis GASNE de Tusey à Vaucouleurs dans la Meuse, propose aux municipalités la réalisation d'un monument commémorant le centenaire de la Révolution : une statue féminine, allégorie profane de la République.

A Largentière, le conseil municipal de l'époque et le député-maire Camille Vielfaure, répondent favorablement à la proposition, comme 44 autres communes Françaises.

Les habitant·e·s participeront au financement grâce à une souscription. 45 statues en fonte de fer, toutes identiques, auraient donc été réalisées. Seuls diffèrent les ornements choisis par les élus locaux. La statue de Largentière porte dans une main « **le flambeau de la Lumière et de la Vérité** », dans l'autre « **la branche d'olivier symbole de la Paix et de l'Union** ». Le piédestal, en pierre calcaire, est réalisé par la Société Coopérative de Ruoms.

La première pierre est posée le dimanche 5 mai 1889 et son inauguration a lieu lors d'une cérémonie mémorable le 14 juillet de la même année. Mais après 134 ans, les assauts du temps ont endommagé statue, fût et socle, et le monument a besoin d'une rénovation complète.

En collaboration avec la commune, l'association du patrimoine organise les travaux nécessaires.



CITOYENNETÉ

 9 juin 2024

ELECTIONS EUROPÉENNES INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit·e sur les listes électorales. **Date limite d'inscription au vendredi 3 mai 2024.**

✓ En mairie ou par courrier

Avec un justificatif d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le formulaire cerfa n°12669.

✓ En ligne

www.service-public.fr

| VOS ÉLU·E·S

Les élu·e·s bénévoles de *Demain Largentière* portent toute leur attention à la vie de la cité, sont à l'écoute des besoins, des demandes des personnes qui habitent ou fréquentent Largentière, et veillent donc à les relayer en conseil municipal. De la même manière, l'équipe diffuse par le biais d'articles, publications, mais aussi enregistrements audio et retranscriptions, des éléments clés de la vie municipale. (demainlargentiere.fr)

Claudine FOURNET

Référente :

Patrimoine, bourg centre, travaux et environnement

Appel d'offre

Révision PLU

Révision des listes électorales

Conseil communautaire
Office intercommunal du tourisme

Milène VILLARD

Référente :

Communication, animations et festivités

École

Bruno DESCOMBES

Référent :

Largentière au quotidien

CCAS
(Centre communal d'Action Sociale)

Révision des listes électorales

Juliette OLIVIER

Référente :

Jeunesse, Sport, Vie Associative et Culture

Culture au conseil communautaire

→ Retrouvez l'intégralité de nos articles et plus d'infos sur : demainlargentiere.fr



DEMAIN, ON SE RENCONTRE !

On peut croiser de nouveaux visages à Largentière. Hors saison, peu de chance qu'ils soient ceux de touristes venus visiter notre village. On a aussi connaissance de logements qui se vendent, de néo-proprétaires souhaitant vivre à l'année. On parle à des personnes nouvellement arrivées, on sympathise.

Malgré le bilan démographique de Largentière évoqué plus haut, elles sont là et bien là ces nouvelles personnes, qui sans doute ont eu un coup de cœur pour la belle cité minière.

Notre maire déplore le déficit d'habitants en conseil municipal, pour autant rien n'est fait pour les personnes qui arrivent. **Nous proposerions par exemple un livret d'accueil communal ou un échange convivial autour d'un verre.**

C'est un fait, Largentière est attrayante par le prix de son immobilier -raisonnable pour la région-, par son caractère médiéval, ses façades en pierres, ses nombreux éléments architecturaux originaux, par son esprit de village avec souvent une belle entente de voisinage, une entraide présente.



En attendant, l'association propose à toute personne habitant déjà, arrivant ou ayant le projet de s'installer de prendre contact, nous serons ravis de **proposer un accueil, des conseils, des échanges...** Et avides de recevoir des avis, des idées pour le développement futur du village. Pourquoi pas même s'y investir avec nous !



TEMPS FORT

 3 mars 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le **dimanche 3 mars** se tiendra notre assemblée générale ordinaire et conviviale à la salle Sarrazine de Largentière.

11h temps asso,
12h temps convivial,
14h temps d'échange.

Nous soutenir, c'est partager une sensibilité à la vie communale, participer à nos actions, organiser des événements, débattre et faire entendre votre voix.



Demain Largentière est sur la plateforme en ligne
Hello Asso pour adhérer, donner

→ helloasso.com/associations/demain-largentiere



→ **Coupon réponse à retourner à :** Demain Largentière
59, rue de la Halle, 07110 Largentière

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉL.

COURRIEL

- Je souhaite recevoir la Newsletter
 Je souhaite adhérer ou faire un don (à partir de 1€)